Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260312-DEL2026_036-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	18	22

Vote
A l'unanimité Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 12 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Beaussais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CARO Eugène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/03/2026.

Présents : M. CARO Eugène, Maire, Mmes : COLAS-PANSARD Elisabeth, DARRAS Emilie, DE SALINS Catherine, LONCLE Ludivine, NEZOU Marie-Reine, ONEN-VERGER Magali, REHEL Sylvie, VIMONT Marie-Laure, MM : BONENFANT Mikaël, COUSYN Bernard, d'AUBERT Tanguy, GUESDON Philippe, LOBJOIT Rony, RABILLER Thibault, RAULT Clément, RENNER Gérard, VILLENEUVE Guillaume

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BAULAIN Sylvie à M. BONENFANT Mikaël, BERTRAND-LEMOINE Mathilde à Mme NEZOU Marie-Reine, GUILLEMIN Christina à M. LOBJOIT Rony, SOULARY Brigitte à M. GUESDON Philippe

Excusé : M. RAHARD Ludwig

Absents : Mmes : CHAUVIERE Alicia, FARAUT-LALAIN Pauline, M. HASLAY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme NEZOU Marie-Reine

2026-036 – Suppression de poste Ingénieur principal

Rapporteur : Rony LOBJOIT, adjoint aux ressources humaines

***Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L2121-12, L2121-29 ;*
***Vu** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5 ;*
***Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;*
***Vu** la délibération n°2019-97 du 14 novembre 2019 portant création d'un poste d'adjoint administratif*
***Vu** l'avis favorable du comité social territorial en date du 5 mars 2026 ;*
***Considérant que** les besoins du service nécessitent la suppression d'un emploi permanent de catégorie A de responsable du service urbanisme selon les dispositions du Statuts de la Fonction Publique ;*

Le poste a été ouvert par délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2011, prévu pour effectuer les fonctions de directeur des services techniques de la commune de Ploubalay.

Monsieur Rony Lobjoit expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public et de créer ceux qui se révèlent nécessaire à cet égard.

Suite au départ à la retraite de l'agent en fonction sur le poste, il intervient de fermer le poste de catégorie A.
Ses missions seront désormais effectuées par un agent de catégorie C prenant les fonctions d'agent en charge de l'urbanisme à compter du 1er avril 2026.

Les principales missions étaient les suivantes :
- Assurer et coordonner la relation avec la l'EPCI en matière d'urbanisme
- Instruction, gestion et suivi des dossiers et des procédures d'urbanisme sans surface de plancher
- Information, accompagnement et conseils auprès du public, des professionnels et des institutions
- Contrôle de la régularité des constructions et des aménagements réalisés
- Assurer la gestion des DIA, certificats d'urbanisme, demandes de renseignements des notaires

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260312-DEL2026_036-DE

- Gérer les déclarations d'ouverture de chantiers (DOC) et les déclarations d'achèvement et de conformité de chantiers (DAACT)
- Constitution des dossiers techniques à l'attention du Maire, des adjoints et de la Direction pour préparer et assurer le suivi administratif des dossiers d'urbanismes liés au Conseil Municipal

Date d'effet : 12/03/2026

Emploi concerné :

- Intitulé du poste : Responsable de l'urbanisme
- Grade de l'emploi **:** Ingénieur principal
- Quotité du poste **:** 35 heures
- Missions et activités du poste **:** fiche de poste en annexe

A cet égard, compte tenu de la nécessité de service expliqué ci-dessus, il convient de supprimer l'emploi de responsable de l'urbanisme. Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la suppression du poste d'Ingénieur principal. Le poste d'adjoint administratif étant ouvert depuis le 14 novembre 2019 (agent en disponibilité depuis le 24 août 2024)

Monsieur Rony Lobjoit demande s'il y a des questions sur le sujet. Aucune question n'est soulevée.

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité,** décide de :

- **SUPPRIMER** un emploi permanent de catégorie A à temps complet au grade d'Ingénieur Principal
- **SUPPRIMER** un emploi au tableau des effectifs
- **DIRE** que le poste est déjà ouvert et que les crédits sont inscrits au budget

En mairie, le 16/03/2026
Président de séance :
M. CARO Eugène, Maire



Secrétaire de séance :
Mme NEZOU Marie-Reine

